

BREVET D'INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE AVANCÉE

Description du cours

Ce cours pratique vise le perfectionnement des compétences en formation, en encadrement et en présentation des cours nécessaires à la présentation de la formation qui mène au brevet d'étudiant de croisière avancée. Le cours pratique d'instructeur de croisière avancée fait suite au cours pratique qui mène à la certification d'instructeur de croisière intermédiaire. Les candidats qui réussissent ce cours seront autorisés à donner la formation qui mène aux brevets de croisière avancée et d'équipier de croisière avancée en plus des brevets que pourrait accorder le niveau d'instructeur de croisière intermédiaire. Les candidats qui suivent ce cours doivent être capables de conduire un quillard d'une longueur de jusqu'à 15 mètres, le jour et la nuit, dans un contexte de voyage et dans diverses conditions météorologiques. Les habiletés en voile, en manipulation d'embarcation et en navigation des candidats seront évaluées pour s'assurer que ces derniers sont en mesure de prouver qu'ils maîtrisent les compétences associées à ce niveau d'instruction ainsi que de conduire l'embarcation dans les différentes conditions possibles.

Il est prévu que ce brevet soit attribué au terme d'une période de formation d'au moins trois jours. D'autres séances pourraient être programmées pour permettre la réalisation des examens. Les candidats devront prévoir du temps de plus pour remplir les documents de travail, étudier de la documentation et se préparer pour ce cours pratique. Ce brevet peut également être obtenu en enseignant en équipe avec succès avec un instructeur évaluateur senior de Voile Canada qui est autorisé à accorder une certification de ce niveau.

Objectif

Préparer des instructeurs de croisière intermédiaire d'expérience, évaluer leurs compétences et les autoriser à mettre en œuvre les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet de croisière avancée. Au terme de ce programme, les candidats retenus devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences et les connaissances des étudiants pour le brevet d'étudiant de croisière avancée de Voile Canada.

Préalables : Le candidat doit :

1. Être âgé d'au moins 20 ans;
2. Être affilié Voile Canada comme instructeur de croisière intermédiaire pour l'année en cours;
3. Avoir accumulé une expérience de 300 heures d'enseignement en qualité d'instructeur de croisière de Voile Canada. La moitié (50 %) de cette expérience doit être acquise sur l'eau. Le candidat doit avoir dispensé 2 stages de formation de niveau intermédiaire à bord d'un voilier;
4. Posséder une preuve d'expérience d'au moins 30 jours de navigation comme chef de bord, y compris un minimum de 5 navigations de nuit;
5. Être recommandé par un Instructeur Évaluateur Senior LTC/P présentement inscrit;
6. Démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'être un instructeur de Voile Canada FLC/P; 7. Démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme de Voile Canada FLC/P.

Connaissances théoriques: Le candidat doit :

1. Obtenir une note de 90 % à l'examen du *Brevet de croisière avancée de Voile Canada*;
2. Obtenir une note de 90 % à l'examen de *Navigaton côtière de Voile Canada*;
3. Obtenir une note de 90 % à l'examen sur les *Règles de route et de bouées de Voile Canada* qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du Règlement sur les abordages (route) et sur le Système canadien de balisage
4. Obtenir une note de 90 % dans tous les *Documents de travail de croisière avancée de Voile Canada* tels que fournis par le Cahier de l'étudiant du brevet d'instructeur de croisière avancée. Ceux-ci sont des examens avec consultation de documents et complétés à la maison avant la clinique.

Habilités sur terre et évaluation des habiletés sur terre Le candidat :

1. prouvera qu'il est capable de manière compétente d'enseigner, de former et d'évaluer les principes de la navigation côtière;
2. sera évalué selon sa capacité de planification, d'enseignement, de formation et d'évaluation par rapport à une série d'objectifs de performance tirés de la section Connaissances théoriques du brevet de croisière avancée.

Habilités pédagogiques sur l'eau et évaluation des habiletés pédagogiques sur l'eau Le candidat :

1. sera évalué selon sa capacité de planification, d'enseignement, de formation et d'évaluation par rapport à une série d'objectifs de performance tirés de la section Habiletés pratiques du brevet de croisière avancée, et ce, le jour et la nuit;
2. sera évalué par rapport à son habileté à faire bonne figure dans des situations d'urgence le jour et la nuit;
3. présentera un programme de formation pour un programme menant au brevet de croisière avancée.

Résultats Au terme de ce cours pratique, les candidats sont dans l'une des situations suivantes :

- a) Le candidat a réussi, et son dossier est complet.
- b) Le candidat a réussi, mais son dossier est incomplet (le candidat ne possède pas tous les préalables; des examens ou des documents de travail n'ont pas été effectués en accord avec les exigences pour le brevet).
- c) Le candidat n'a pas réussi la formation (le candidat n'est pas parvenu à prouver qu'il possède un niveau approprié de compétences en voile ou matelotage ou a eu un comportement non professionnel lors du cours pratique). Les candidats en situation d'échec recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent. Les candidats qui ont réussi mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Autorité de certification Le brevet d'équipier de croisière avancée et le brevet de croisière avancée ainsi que les pouvoirs de certification d'un instructeur de croisière intermédiaire.

Autres remarques

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada.

Tout candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à un cours pratique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Les candidats doivent prouver qu'ils sont physiquement capables de s'occuper des étudiants qui leur sont confiés. Il s'agit d'une exigence pour une première certification et pour le renouvellement d'une certification qui est respectée par l'obtention d'un certificat médical maritime de Transports Canada.

Le renouvellement de la certification est exigé pour tous les niveaux d'instructeur dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, selon ce qui a été autorisé par le comité de formation et de certification de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification est obtenu auprès de Voile Canada en accord avec le Guide des pratiques et procédures de l'AVCM ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI pour renouveler ou rehausser les qualifications d'instructeur ou d'IE.

Exigences physiques pour les candidats

Ces cours à bord comportent des périodes (48 heures ou plus) de voyage continu. Des périodes d'effort physique modéré pour le haut du corps, un niveau modéré de force des bras ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour permettre au candidat de déplacer l'embarcation en toute sécurité sont à prévoir. Les candidats doivent obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada pour pouvoir obtenir ce brevet d'instructeur (depuis le 1^{er} janvier 2016). Les candidats doivent être capables de prendre la responsabilité de l'embarcation utilisée pour l'enseignement et de la conduire, et ce, tant le jour que la nuit, sous voile et à moteur dans diverses conditions météorologiques, dont des vagues fortes et des vents violents dont la puissance peut atteindre celle des coups de vent. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences pour la formation ainsi que la capacité à prouver correctement qu'ils maîtrisent n'importe laquelle des compétences qui sont associées au brevet de croisière avancée. La capacité à bâtir et à gérer de petites équipes de même que l'endurance nécessaire pour assurer la conduite en toute sécurité de l'embarcation tout au long des séances de formation sont obligatoires.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.